



Salle de réunion

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 4 janvier 2008

Je suis femme de ménage et tout les soirs je dois subir la fumée dans la salle de reunion des commerciaux. J'ai du mal à respirer et un cial m'a repondu que c'était un lieu privé. Ai-je le droit de pratiquer le droit de retrait

Réponse :

Vous devriez au préalable demander à l'inspecteur du travail d'exiger la mise en conformité de cette entreprise qui est notoirement en dehors de la loi.

Mais vous pourriez également exercer votre **droit de retrait**